

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

Lyon, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2e.
Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office-correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 1er, et chez Desbrières aîné, libraire, rue Saint-Marc, n° 21, près la Bourse.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.
32 francs pour 6 mois,
64 francs pour l'année.

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 2.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	9 degrés, dessus zéro.	79 degrés.	27 pouces 5 lignes.	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.		Age.
7 heures 5 m.	11 heures 43 m.	4 heures 54 m.	Plaine lune.		

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 2 novembre 1839.

Les condamnés de Doullens s'agitent dans leur prison ! De leurs cellules ils font entendre au dehors de douloureuses plaintes ; ils souffrent des traitements iniques. D'où vient que le ministère reste sourd à leurs réclamations ? pourquoi la presse, à l'exception du *National* et du *Journal du Peuple*, garde-t-elle un profond silence sur des tortures illégales ? Le sentiment du juste et du droit a donc disparu dans certains cœurs qui si souvent s'échauffaient pour défendre la légalité ? Ici il ne s'agit pas de voir ce que sont les prisonniers de Doullens, ni de s'occuper des faits qui les ont fait condamner : la question n'est pas là ; il y a lieu simplement à examiner en vertu de quelle loi on leur impose le régime cellulaire avec des conditions acerbes et iniques.

La loi qui punit de la détention n'a pas voulu qu'elle se transformât en un secret perpétuel ; ce qui le prouve, c'est que le secret, à ses yeux, est un moyen de correction qu'on emploie pour ramener à l'ordre les condamnés qui s'en écartent. Ce qui n'était d'abord qu'une peine disciplinaire pour assurer la sécurité des prisons, vient de se transformer pour les prisonniers de Doullens en une peine permanente. Il y a là une violation manifeste et de la lettre de la loi et de son esprit !

Depuis quelques années, on a beaucoup parlé système pénitentiaire ; des investigations ont été faites, qu'ont-elles démontré ? que l'isolement pour les prisonniers est un tourment perpétuel, qui les conduit souvent à la folie. C'est donc une aggravation de peine. Si la loi doit être respectée, c'est dans tout ce qui touche à la pénalité ; si elle doit être interprétée, ce doit toujours être en faveur des condamnés. C'est ainsi que tous les criminalistes enseignent le droit pénal. Les ministres du 12 mai ne s'arrêtent pas à de pareilles considérations.

Le régime cellulaire, si on l'introduit en France, constituera une peine spéciale ; ce sera autre chose que la détention prescrite par le code pénal, ce sera une peine d'une autre nature ; dès lors elle amènera des modifications nécessaires et importantes dans la législation ; elle amènera aussi des travaux spéciaux d'architecture dans nos prisons. Jusqu'à là on ne peut pas en faire l'application.

A l'époque où parut le règlement russo-autrichien de M. Gasparin, nous en avons signalé les vices. Nous avons contesté au ministre de l'intérieur le droit qu'il s'arrogeait d'aggraver les peines ; nous prévoyions déjà que, sous ce masque hypocrite de réformateur, le préfet de Lyon en avril 1834 cachait quelque odieuse persécution contre des condamnés politiques ; nos tristes prévisions se réalisent. Espérons cependant que la presse opposante sortira de sa léthargie, verra enfin qu'elle recule devant ses devoirs et ses principes en laissant torturer les condamnés de Doullens, et forcera M. Duchâtel à rentrer dans l'exécution de la loi.

Et où donc s'arrêteront les vengeances politiques si nous ne savons pas les tempérer ? où s'arrêteront les réactions si l'humanité cesse de présider aux peines infligées aux hommes qui ont eu le malheur d'être vaincus ? Voilà ce que nous nous demandons avec effroi. L'arbitraire engendre des haines terribles, et l'arbitraire seul régit maintenant les prisonniers politiques de Doullens.

La police n'a pas su prévoir les événements du mois de mai ; elle l'affirme. La voilà qui se montre plus habile ; elle vient encore d'arracher la France à de grands dangers ; elle tient les fils d'un nouveau complot ; elle a sous les ver-

roux onze affiliés à des sociétés secrètes qui fabriquaient de la poudre, des balles et autres projectiles.

Les faits qui se déroulent depuis vingt-cinq ans sont instructifs. Sous la Restauration, des sociétés secrètes se formèrent, actives, entreprenantes. Elles échappaient à l'œil de la police ; quand elles se révélaient, c'était par des tentatives hardies. Ainsi les affaires de Berton, des sous-officiers de La Rochelle, de Belfort. Le gouvernement se défiait de certains meneurs ; jamais il ne put arriver à obtenir des preuves légales.

Depuis 1830, on a souvent parlé des sociétés secrètes ; on leur a fait jouer un rôle immense. La police a toujours eu des preuves matérielles ; elle a saisi tour à tour des correspondances, des listes d'affiliés, des armes.

Est-ce à dire que les hommes qu'elle a saisis étaient sans prévoyance, sans dévouement à leurs idées ? Non certes ; mais c'est que toujours les sociétés n'ont été secrètes que de nom. De la Société des Amis du Peuple et de ses sections se sont formées les sections des Droits de l'Homme.

Après avril 1834, les sociétés nouvelles se sont recrutées dans les débris des Droits de l'Homme. Le gouvernement avait en main et les antécédents des membres des nouvelles sociétés et les noms de leurs amis. Dès lors il pouvait à loisir les faire observer, puis à loisir aussi les faire arrêter ; qui sait même si sa police n'a pas su plus d'une fois les faire environner de déceptions pour hâter certains dénoûments ?

Si la vérité peut se faire jour, que de révélations ! que de honteuses plaies ! De tous ces faits que conclure ? que les sociétés secrètes n'ont jamais été bien mystérieuses pour le pouvoir ; que c'est une arme dont il est habile à parer tous les coups.

A l'approche de chaque session nous avons toujours vu soit des découvertes de complot, soit des complots à l'état de jugement. Cette année nous aurons un complot ancien qui se déroulera devant la cour des pairs et les éléments d'un nouveau. Puis qui osera au milieu de pareils faits parler de réforme électorale ? Qui osera soulever les plaies vivaces qui nous minent ? Ne voyez-vous pas déjà les ministres s'élançant à la tribune, y étaler les paquets de poudre que M. Delessert vient de saisir, et dire avec emphase aux députés de l'opposition : Voyez ces cartouches factieuses, ces machines infernales, vous voulez donc y mettre le feu ? Espérons cependant que les hommes énergiques de l'opposition sauront se faire un devoir de hâter enfin la chute du système électoral qui nous régit, à l'aide duquel on entretient les choses dans l'état fâcheux où elles sont.

Nous publions, sur les nouvelles arrestations qui viennent de s'opérer à Paris, les détails suivants que nous empruntons à la *Gazette des Tribunaux*. En le faisant, nous prenons toutes réserves sur leur véracité.

FABRICATION DE POUDRE. — ARRESTATIONS.

La *Gazette des Tribunaux*, dans ses numéros des 25 et 26 du mois dernier, signalait l'apposition dans divers quartiers de Paris de placards contenant des provocations séditieuses et des menaces contre la personne du roi, à l'occasion de la cherté du pain. Ces placards, composés en caractères d'imprimerie et tirés à la brosse, avaient été arrachés de grand matin par les rondes de police, et M. le préfet de police, à qui les exemplaires en avaient été remis, avait donné les ordres les plus précis pour que rien ne fût négligé afin d'arriver à la découverte des auteurs de ces odieuses provocations. Les investigations auxquelles on se livrait depuis lors, par suite de ces instructions, viennent d'amener la découverte d'une association qui se livrait à une fabrication considérable de poudre, de cartouches et de munitions de guerre.

gés que la noblesse conservait avec la force qu'elle mettait à porter une épée.

Le caractère d'Alfonse n'est-il pas aussi trop généreux ? et le Tasse avait-il réellement la confiance du prince d'Este ? Mais passons sur ces erreurs historiques, et mêlons à notre admiration une larme de pitié pour ce malheureux poète que la raison abandonne lorsque des députés de Rome viennent ombrager son front du laurier de la gloire, et lui montrer les degrés du Capitole, le Panthéon romain. Quelles émotions dans cette scène, où l'amant ne reconnaît plus son amante ! quel serrement ! quelle tristesse à la vue de cet infortuné qui se presse le front pour en chasser la folie, qui agit sa tête pour en chasser le désordre, et dont le cœur ne trouve plus de palpitation qu'au nom seul d'Éléonore ! Echo qui répond à un écho, amertume de la gloire !

Laferrière possède admirablement cette chaleur et cette verve enthousiaste du poète dont la noble indignation foule aux pieds l'orgueil courtoisanesque et qui se croit assez grand pour aspirer à l'amour de sa belle châtelaine. Il a montré dans son jeu la juste appréciation de la vérité, en évitant l'emportement outré et quelquefois ridicule qu'a été l'élément de vie de l'école dramatique. Mme Beuzeville l'a dignement secondé dans certains moments ; nous lui désirerions un récitatif mieux senti, une chaleur continue dont l'absence lui donne quelquefois une légère teinte de monotonie. Nous ne parlerons pas de M. Valmore qui a montré de la complaisance ; M. Valmore nous a paru bien comprendre la dignité de son rôle. Mais quelle est cette jeune fille, naïve et simple, dont le dévouement et les douces paroles soulagent le Tasse malheureux ? Il y a de la poésie dans la création de ce rôle ; seulement ne pourrait-on pas désirer moins de brusquerie, plus de jeunesse, d'ingénuité, et une voix plus enfantine ? En somme, ce drame, nous l'espérons, aura du succès. Le quatrième et le cinquième acte possèdent réellement de l'intérêt, et quand le Tasse se trouvera représenté par M. Laferrière, il n'est

Hier, vers quatre heures du soir, et simultanément dans plusieurs quartiers de Paris et sur différents points de la banlieue, des commissaires de police, porteurs de mandats décernés directement par M. le préfet, ont procédé à des arrestations importantes ainsi qu'à de nombreuses saisies.

Chez un sieur Seigneuret, fabricant de bonneterie, rue de Reuilly, 23, faubourg Saint-Antoine, le magistrat qui opérait en vertu de mandats a trouvé un dépôt de cartouches confectionnées, une forte partie de poudre de guerre, un moule à balles permettant de fondre huit balles à la fois, des fusils, une dizaine de pistolets, des mèches incendiaires et la recette écrite de sa main d'un mode de fabrication économique de la poudre.

A Créteil, près Alfort, chez un sieur Boulanger, cartonnier, on saisissait en même temps de la poudre, des billes en voie de fabrication, des mèches incendiaires, des mèches de fusées, une quantité d'ammoniac et d'autres matières propres à la confection de projectiles inflammables.

Tandis que cette saisie s'opérait au domicile du sieur Boulanger, une descente judiciaire pratiquée chez sa mère, qui habite le quartier de la Sorbonne, amenait également la découverte d'un certain nombre de paquets de cartouches et d'une partie de poudre et de balles.

Cette femme a été mise en état d'arrestation, et en même temps son voisinage rappelait que sa belle-fille, la femme du sieur Boulanger, était morte quelques mois avant, brûlée par le feu qui s'était communiqué à ses vêtements alors qu'elle se livrait elle-même à la fabrication de la poudre, circonstance que l'on avait cachée alors à l'autorité et dont les journaux n'avaient pu faire mention en rapportant la fin tragique de cette malheureuse jeune femme.

Dans une chambre, rue des Lombards, 22, on a saisi une malle contenant quatre-vingt-quinze paquets de poudre, d'un demi-kilogramme chacun, plus douze livres de poudre en un seul paquet et plusieurs ustensiles propres à la fabrication de la poudre et des cartouches. Dans cette chambre se trouvaient trois individus qui ont été arrêtés.

Dans une maison, rue du Faubourg-Montmartre, 30, on a trouvé un ballot renfermant vingt bombes ou projectiles en toile goudronnée et fortement ficelée. Chacune d'elles contenait un demi-kilogramme de poudre dans une première enveloppe entourée d'un grand nombre de balles et de biscuits, et formait ainsi un volume du poids total de six à sept livres. Chacun de ces projectiles était en outre armé d'une lance avec mèche. Les deux locataires de la pièce où se trouvaient ces bombes ont été arrêtés.

Onze individus ont été arrêtés. Parmi eux figurent les sieurs Bouton et Mathieu, ce dernier avocat, condamné des insurrections de juin 1832 et amnistié par la clémence royale. Chez ces deux individus, qui occupaient un logement commun, on a saisi entre autres objets quatre-vingts kilos de poudre.

Conduits au dépôt de la préfecture de police et interrogés sur l'origine et le but de cet amas de munitions de guerre, les prévenus se sont renfermés jusqu'à ce moment dans un système uniforme de défense. C'est depuis long-temps, disent-ils, qu'ils sont détenteurs des objets trouvés en leur possession, et s'ils ont omis d'en faire la déclaration, ainsi que le prescrivait la loi, c'est par pur oubli et par négligence. Ils protestent du reste n'avoir formé aucun projet d'agression, et repoussent le reproche de faire partie d'une association qui dans sa folie voudrait ressusciter les odieuses tentatives des 12 et 13 mai.

M. Zangiacomi, juge d'instruction, a interrogé ce soir tous les prévenus.

Le *Moniteur parisien* annonce ce soir qu'ils appartiennent aux sociétés secrètes.

Un journal annonce ce matin que le gouvernement anglais consent à évacuer le port du Passage, et il fait honneur de cette bonne disposition aux réclamations de notre cabinet. Il est à souhaiter que cette nouvelle se réalise ; nos établissements maritimes de la côte comprise entre les embouchures de l'Adour et de la Garonne seraient débarrassés d'un dangereux voisinage, et notre commerce du Midi ne se verrait plus menacé d'une concurrence écrasante.

Des personnes qui font habituellement le voyage de Lyon à

pas à douter qu'on ne désire revoir encore cette figure accentuée et entendre cette bouche qui prononce si bien les plaintes et le sarcasme.

La voix pure et élevée, la taille élégante et la figure distinguée de Mlle Cundell sont venues rafraîchir les fronts un moment pensifs et rêveurs aux souvenirs des infortunes du poète. Puis on a applaudi les accords d'une musette (faut-il dire clarinette ?) qui nous a rappelé la vie rustique de la vallée et le toit de chaume. Je ne dirai rien du morceau chanté par M. Saint-Denis, baryton, dans l'espoir que, dans une autre occasion, il se fera pardonner le ton rebelle de sa voix.

On avait commencé par la gaieté, il était juste qu'on se retirât en riant. La pièce burlesque, comique, pleine de saillies, de vérités piquantes, juste peinture des mœurs et de la vie du jeune homme qu'une vocation irrésistible entraîne au théâtre, *Je serai comédien*, a procuré à M. Laferrière un double triomphe, comme auteur et comme acteur. Devons-nous dire s'il est meilleur comique que meilleur dramatique ? Nous pencherions vers la première idée. Dans le drame, il sent un écueil à côté de lui, et ne met pas, comme Bocage, toutes ses voiles au vent. Dans le vaudeville, au contraire, il ne craint pas de se montrer trop naturel, sûr qu'en déridant les fronts il fera battre des mains. La parodie du dernier acte de *Térésa* ne peut que nous fortifier dans cette supposition. A propos de cette parodie, est-il juste de jeter déjà le ridicule et l'ironie sur cette école moderne qui a produit et usé tant de jeunes talents ? A moins que de transporter en littérature l'inconstance que nous montrons pour les modes, il ne nous est pas permis de détruire avant d'avoir vu poser les bases d'un nouvel édifice. Attendons encore ; soyez sûrs que le marteau donnera assez d'ouvrage à la truelle du maçon.

N'oublions pas, en finissant, de donner des éloges à Mlle Justine, jeune soubrette, qui n'a pas peu contribué au triomphe de M. Laferrière.

A. C.

Gymnase.

LA MORT DU TASSE.

Le *Mauvais Sujet* a ouvert l'ordre du spectacle, et par les rires nombreux qu'il a excités, semblait avoir préparé le public à la juste appréciation du drame qui devait suivre. Ne dirait-on pas en effet que pour juger sainement une pièce on ait besoin de se débarrasser de la prévention qu'on apporte pour le blâme ou pour l'admiration au simple titre de cette pièce, surtout quand le sujet est historique, et qu'il vous a depuis long-temps fait subir des émotions en fixant votre jugement ? Or donc, lorsque la pensée eut pris le change et qu'elle se fut animée au jeu vif et naturel d'Ambroise, elle se trouva dans un état convenable pour voir dérouler devant elle l'existence froissée et amère du grand poète d'Italie. Ne pourrait-on pas reprocher à l'auteur de ce drame d'avoir trop écouté les règles de l'intérêt dramatique, en étouffant un peu la voix de l'histoire ? Le moyen-âge présente un caractère tellement tranché, des préjugés tellement tenaces, que les méconnaître sur la scène, c'est se hasarder à diminuer, aux yeux des connaisseurs, le premier intérêt, l'intérêt historique. Éléonore a-t-elle bien été cette princesse impressionnable, que l'estime et d'amour pour le malheureux poète ? Celui-ci n'a pas pris des paroles de faveur et de protection pour des témoignages d'amour, et la belle duchesse de Ferrare, de la noblesse de la maison d'Este, est-elle bien descendue jusqu'à se laisser aux sentiments de son cœur, et promettre à son amant le bonheur dans une union ? Oh ! nous en doutons, nous ! La superbe noblesse du moyen-âge se laissait bien charmer par les chants du troubadour ; quelques damoiselles ou dames solitaires d'un donjon ont bien pu accorder quelques faveurs à celui qui répandait de l'harmonie dans leurs âmes ; mais je doute, encore une fois, que le blason du seigneur se fût entaché par une union illégitime. L'honneur des familles était le premier des préju-

Saint-Etienne sur le chemin de fer, nous rapportent que les tunnels qu'il traverse en plusieurs endroits ont été tellement dégradés par les dernières inondations, qu'une filtration continue s'est opérée entre le roc et la maçonnerie, et que, même actuellement, l'eau coule encore sous ces voûtes par tous les joints des moellons. Si les choses sont effectivement en cet état, la compagnie ne saurait se dispenser, dans son propre intérêt comme dans celui de la sûreté publique, de faire immédiatement réparer des passages aussi périlleux.

Puisqu'il est question du chemin de fer, enregistrons encore quelques plaintes que l'on nous adresse, et qui ne sont pas sans importance, car elles ont aussi la sûreté publique pour objet.

Un arrêté de M. le préfet de la Loire a, dit-on, ordonné : 1° que les portières des diligences qui pratiquent ce chemin fussent garnies de treillis ou fil de fer, afin qu'il y ait impossibilité pour les voyageurs de passer le bras ou la tête en dehors, ce qui a donné lieu, lors du passage sous les voûtes, aux accidents les plus funestes; 2° que les tuyaux donnant issue à la fumée des machines à vapeur fussent munis à leur sommet d'un grillage en fer, afin d'empêcher que les bluettes enflammées qui s'échappent fréquemment par ces tuyaux ne mettent le feu soit aux maisons riveraines du chemin de fer, soit aux propriétés boisées qu'il traverse.

Ces mesures assurément fort sages n'ont pas encore, à ce que l'on nous certifie, reçu le moindre commencement d'exécution, et les dangers imminents qui les ont dictées à l'autorité préfectorale subsistent encore dans toute leur gravité.

Nous aimons à croire, s'il en est ainsi, que la compagnie n'a pas eu le temps nécessaire pour faire les dispositions préparatoires qu'exige l'accomplissement des mesures dont il s'agit, mais qu'elle en comprend toute l'importance, et qu'elle ne voudra point s'exposer à la grande responsabilité qui pèserait sur elle si elle tardait davantage à s'y conformer.

Paris, 31 octobre 1839.

(Correspondance particulière du Censeur.)

M. Aumont-Thiéville, député de Caen, vient de convoquer dans cette ville tous ses commettants, afin de leur rendre compte des votes qu'il a exprimés à la chambre, dans la dernière session.

L'exemple de M. Aumont est bon à suivre, mais nous doutons fort qu'il soit suivi. Nos députés, qui pour la plupart n'apportent que de l'intrigue ou de la fainéantise à la chambre, se garderont bien de soumettre leur conduite aux électeurs mécontents ! Se présenter devant eux comme M. Aumont serait plus loyal, mais s'abstenir comme ils font tous est plus prudent.

BULLETIN DE LA BOURSE DU 31 OCTOBRE.

La bourse d'aujourd'hui n'offre qu'un bien faible intérêt. La rente avant l'ouverture était à 81 77 1/2, et elle a ouvert au parquet à 81 80. Elle a fléchi peu de temps après l'ouverture et elle est tombée à 81 75, cours auquel elle est restée jusqu'au moment de la réponse des primes qui s'est faite entre 81 70 et 81 75. Après la réponse il y a eu une légère réaction et la rente est restée à 81 80 au parquet et dans la coulisse, mais elle était offerte.

OBSEQUES DE M. EUSEBE SALVERTE.

C'est mercredi 30 octobre, à onze heures du matin, que les amis d'Eusèbe Salverte ont conduit au cimetière du Père-Lachaise la dépouille mortelle de cet excellent citoyen. Malgré une pluie mêlée de neige et un vent glacial, le cortège était composé de sept à huit cents personnes, députés, membres de l'Institut, artistes, hommes de lettres, ouvriers et étudiants. Parmi ces personnes, on remarquait MM. Arago, Laffitte, Mathieu (de l'Institut), Tailandier, Isambert, Pons (de l'Hérault), le baron Larrey, Cabet, Garnier-Pagès, Félix Desportes, Taschereau, Galis, Blaque-Bellair. M. d'Hubert, maire du 5^e arrondissement dont M. Salverte était député, n'avait pas cru devoir commander pour cette solennité funèbre un piquet de gardes nationaux, et chacun censurait vertement cet indécot obli.

Le corps, en quittant la maison mortuaire, a été porté directement au cimetière sans entrer dans l'église.

M. Arago a pris alors la parole au milieu d'un douloureux recueillement, et s'est exprimé ainsi :

Je ne suis jamais venu dans ce champ de repos avec un plus profond sentiment de tristesse ; mais aussi jamais la patrie, la liberté n'ont eu à déplorer une plus grande perte. Pourquoi faut-il, Messieurs, que le défaut de temps doive me faire craindre de ne m'être pas élevé à la hauteur de la mission dont vous m'avez honoré !

Salverte naquit à Paris en 1771. Son père, qui occupait une position élevée dans l'administration des finances, le destina à la magistrature. Déjà à dix-huit ans, après des études brillantes au collège de Juilly, il entra au Châtelet de Paris comme avocat du roi. A cette même époque, la France sortait d'un long et profond engourdissement ; elle réclamait de toutes parts, avec le calme qui est toujours le vrai caractère de la force, mais aussi avec l'énergie que ne peut manquer d'inspirer le bon droit, l'abolition du gouvernement absolu. La voix retentissante du peuple proclamait que les distinctions de castes blessent au même degré la dignité humaine et le sens commun ; que tous les hommes doivent peser du même poids dans la balance de la justice ; que le sentiment religieux ne saurait, sans crime, être l'objet des investigations de l'autorité politique. Salverte avait trop de pénétration pour ne pas entrevoir la vaste étendue des réformes que ces grands principes amèneraient à leur suite, pour ne pas pressentir que la brillante carrière où il venait d'entrer se fermerait peut-être à jamais devant lui.

Voilà donc le jeune avocat du roi, dès son début dans la vie, obligé de mettre en balance les sentiments du citoyen et l'intérêt privé. Mille exemples pourraient faire croire qu'en pareille occurrence, l'épreuve est toujours dure et le succès toujours disputé. Hâtons-nous donc de déclarer que le patriotisme de Salverte l'emporta de haute lutte ; que notre collègue n'hésita pas un seul instant à se ranger parmi les partisans les plus vifs, les plus consciencieux de notre glorieuse régénération politique. Lorsque plus tard des résistances coupables, l'insolente intervention de l'étranger eurent jeté le pays dans de sanglants désordres, Salverte, avec tous les gens de bien, s'en affligea profondément. Il pressentait l'avantage qu'en tireraient, tôt ou tard, les ennemis de la liberté des peuples ; mais sa juste douleur ne le détacha pas de la cause du progrès.

On le destitua des fonctions qu'il remplissait au ministère des affaires étrangères ; il répondit à cette brutalité imméritée par la demande d'examen pour un emploi d'officier du génie et d'une

mission aux armées. Les préoccupations du temps font rejeter du service militaire le fils d'un fermier-général.

Salverte, sans se décourager, sollicita au moins la faveur d'être utile à son pays dans les carrières civiles. L'école des ponts-et-chaussées le compte alors parmi ses élèves, et, bientôt après, parmi ses répétiteurs les plus zélés.

Salverte subit dans ces temps de grandeurs immortelles, d'égarements déplorables, jusqu'à l'épreuve d'une condamnation à mort, prononcée sur le motif le plus futile, sans être ébranlé dans ses convictions généreuses, sans avoir un moment la pensée d'aller chercher un refuge dans les contrées d'où il aurait vu s'élever ces hordes innombrables qui croyaient marcher à la curée de la France.

Salverte était trop bon Français pour rester insensible aux gloires de l'Empire ; il était d'autre part trop ami de la liberté pour ne pas apercevoir les fers pesants et fortement rivés que couvraient d'abondantes moissons de lauriers. Aussi jamais un mot d'éloge sorti de sa bouche ou de sa plume n'alla s'ajouter aux torrents d'adulations qui égarent si tôt le héros de Castiglione et de Rivoli.

Salverte passa toute l'époque de l'empire dans la retraite et l'étude. C'est alors que, par des travaux persévérants, il devint dans les langues, dans l'érudition, dans l'économie politique, un des plus savants hommes de notre temps.

Salverte ne s'abusa point sur les mesures réactionnaires dans lesquelles la seconde restauration serait inévitablement conduite à se précipiter. Il crut que, malgré le texte formel de la capitulation de Paris, la foudre des passions politiques tomberait sur plusieurs de nos sommités militaires ; il devina que ces actes sanguinaires seraient excités ou du moins encouragés par les généraux alliés ; il prévint que le Midi verrait renaître au petit-pied ces odieuses dragonnades que l'histoire a rangées parmi les plus déplorables taches du règne de Louis XIV. Salverte sentit son cœur se serrer en présence d'un avenir si lugubre. Il résolut surtout de se soustraire au spectacle humiliant de l'occupation militaire de la France, et partit pour Genève.

Mme Salverte, cette compagne si éminemment distinguée, si capable de comprendre notre ami, de s'associer à ses nobles sentiments, et dont la destinée avait été de s'unir à deux hommes qui, dans deux genres différents, ont honoré la France, accompagna son mari dans cet exil volontaire qui dura cinq ans.

La vie publique, politique, militante de Salverte ne commença, à proprement parler, qu'en 1828. C'est en 1828 qu'un arrondissement électoral, composé des 3^e et 5^e arrondissements municipaux de Paris, confia à notre ami l'honneur de le représenter à la chambre des députés. Cet honneur, sauf quelques semaines d'interruption, lui a depuis toujours été continué par le 5^e arrondissement, où le patriotisme constant, inébranlable des électeurs a su comprendre et mettre en action l'adage bien ancien et si plein de vérité : *L'union fait la force*.

Pendant ses onze années de carrière législative, Salverte a été un modèle de fermeté, d'indépendance, de zèle et d'assiduité. Si, quelquefois, les procès-verbaux de nos séances ont été lus en présence d'un seul député, ce député était M. Salverte. Je ne sache pas que jamais il lui soit non plus arrivé de quitter la séance avant d'avoir entendu sortir de la bouche du président les paroles sacramentelles : *La séance est levée*.

Notre siècle est devenu éminemment paperassier. Bien des personnes ont mis en doute la nécessité des innombrables distributions officielles de discours, de rapports, de tableaux, de statistiques de toute nature, qui journellement envahissent nos demeures. On a été jusqu'à soutenir que pas un député n'a eu jusqu'ici le temps et le courage de lire la totalité de ces imprimés ; je me trompe, messieurs, on a fait une exception, une seule, et c'est M. Salverte que le public citait.

Il n'est personne qui, mettant de côté tout esprit de parti, ne se soit empressé de rendre hommage à la loyauté du député du 5^e arrondissement de Paris. Peut-être ne lui a-t-on pas été aussi juste à d'autres égards. Quant à moi, je regarde comme un devoir de repousser ici, en présence de cette tombe, les reproches d'ambition, d'étroitesse de vues en matière de finances, de froideur, qui ont été bien légèrement adressés à notre excellent ami.

L'ambitieux Salverte, puisque je suis condamné à rapprocher deux mots si peu faits pour se trouver ensemble, l'ambitieux Salverte n'a jamais accepté aucun de ces colifichets qui, sous le nom de décorations, de croix, de cordons, sont si étrangement recherchés de toutes les classes de la société. L'ambitieux Salverte, après les trois immortelles journées, refusa la place importante de directeur-général des postes. Plus tard, l'ambitieux Salverte répondit à l'offre d'un ministère par des conditions si nettes, si précises, si libérales, qu'elles étaient, dans sa pensée, et qu'elles furent, en effet, considérées comme l'équivalent d'un rejet formel.

A voir l'excessive facilité des votes législatifs en matière d'impôt, la réserve, la rigueur de Salverte, loin d'être un texte de reproches, me semblent un des traits les plus honorables de sa carrière parlementaire. D'ailleurs, Messieurs, dans les questions où l'honneur, la dignité, les libertés de la France étaient en problème, toutes les fois qu'il fallut stipuler des secours en faveur des victimes de l'absolutisme, j'allais ajouter des victimes de notre faiblesse, de notre pusillanimité, le vote législatif de Salverte fut-il jamais incertain ?

Quant à ceux qui, se laissant abuser par certaines apparences, se sont trompés au point de prendre l'austérité de Salverte pour de la froideur, pour de la sécheresse d'âme, je leur demanderai s'ils ne l'ont pas vu bondir sur son siège pendant la discussion des lois de septembre ; s'ils ont oublié la vigueur, la vive persistance de ses attaques contre la loterie, cet impôt immoral, injustifiable, que l'administration prélevait naguère sur l'ignorance et la sottise.

N'est-ce pas, en très-grande partie, à l'indignation profonde, aux répugnances passionnées que toute institution contraire aux strictes règles de la morale excitait dans l'âme noble et élevée de notre ami, que la ville de Paris est redevable de la suppression de ces maisons privilégiées, peuplées d'agents de l'administration publique, et qui n'en étaient pas moins de hideux tripots où la fortune et l'honneur des familles allaient si souvent s'engloutir ?

Salverte, dites-vous, était un homme froid et compassé ? Vous avez donc oublié, grand Dieu ! les colères juvéniles auxquelles il s'abandonnait quand le journal du matin lui apportait la nouvelle d'un de ces revirements subits d'opinion, d'une de ces capitulations de conscience qui, si fréquemment, hélas ! depuis 1830, sont venues affliger les âmes honnêtes ? Vous ne voyez donc plus de quels flots de mépris il accablait ces êtres, rebut de l'espèce humaine, parasites de tous les partis, de toutes les opinions, et dont le métier est de chercher à arriver aux dignités par l'avilissement ?

Oui, messieurs, celui-là avait le cœur chaud, qui, brisé par une année de souffrances, qui, vivant parmi les morts et mort parmi les vivants, suivant la belle expression d'un savant illustre, rassemblait, il y a cinq jours encore, le reste de ses forces pour s'associer à l'œuvre de progrès que ses amis politiques viennent d'entreprendre ; qui nous prêtait l'appui de son nom vénéré, qui nous permettait d'invoquer au besoin l'autorité tou-

jours si respectable des vœux et des paroles d'un agonisant.

Adieu, mon cher Salverte, repose en paix dans cette tombe que tu avais toi-même choisie, à côté de la compagne dont la mort prématurée a si tristement contribué à abrégier les jours. Ta mémoire n'a rien à redouter des atteintes empestées de la colonnie. Elle est sous une quadruple égide : les larmes de la famille adorée, les bénédictions d'une population rurale dans laquelle tu répandais les bienfaits avec tant de discernement, la profonde vénération de tous tes collègues, la confiance illimitée d'un des arrondissements de la capitale les plus peuplés et les plus éclairés. Vois ces électeurs à qui tu avais voué une si profonde affection ; ils se pressent en foule autour de tes restes inanimés ; ils viennent rendre hommage au député fidèle, intègre, de vaines paroles, lorsqu'en 1813, dans une épitre à la devise :

Le mensonge et la peur sont des vices d'esclaves !

Ton souvenir, mon cher Salverte, est gravé dans le cœur de ces excellents citoyens en traits profonds. Il sera durable comme le bronze de la médaille qu'ils t'offrirent en 1834, pour le dédommager du court moment d'oubli d'un très-petit nombre d'entre eux.

Adieu, Salverte, adieu !

M. Pons (de l'Hérault) a pris ensuite la parole :

Messieurs, le regret d'avoir contribué à la révolution du 7 août, la conduite de quelques hommes qui se séparèrent de l'extrême gauche pour se frayer une issue au pouvoir, le vote des lois de septembre... telles furent les causes principales qui devorèrent la santé du vertueux citoyen dont la douleur commune fait assez l'éloge.

Je ne dis pas cela sans une affliction sincère, mais il ne m'est pas permis de le taire ; un engagement d'honneur m'imposait le devoir de parler.

Maintenant je laisserai aller mon cœur.

Dépositaire presque unique des pensées de mon vieil ami, je viens vous les faire connaître, et les transmettre au pays, qui en fut la source inspiratrice. Alors qu'Eusèbe Salverte n'entrevoit pas encore sa fin prochaine, j'étudiais toutes les phases de sa carrière, et j'esquissais les pages les plus remarquables de son histoire. Il m'était réservé de répéter, en pleurant, ce que j'avais écrit avec une si douce jouissance. Cependant je serai bref ; il me serait impossible de ne pas l'être !

Salverte naquit dans l'opulence ; son père était fermier-général. C'est dire assez qu'il fut entouré, dans sa jeunesse, d'exemples et de leçons d'aristocratie ; mais sa nature le mettait au-dessus de ces exemples et de ces leçons ; il était supérieur aux préjugés.

M. Pons, après avoir dit les premiers travaux de Salverte comme magistrat et comme philosophe, ses vertus de la vie privée, son patriotisme sous la Restauration et depuis, termine ainsi d'une voix pleine d'émotion :

Vous aurez pitié de moi, messieurs, et vous me dispenserez d'énumérer un à un les travaux législatifs d'Eusèbe Salverte. Vous en avez été les témoins quotidiens. Ces travaux furent aussi étonnants que multipliés ; il ne s'est pas traité une seule haute question qu'Eusèbe Salverte n'y ait attaché son nom. Les esclaves du Nouveau-Monde versèrent des larmes quand ils sauront qu'il n'est plus. C'est lui qui attaqua l'immoralité des maisons de jeu, cette immoralité, mère nourricière des vices en général, et des fonds secrets en particulier. C'est lui qui frappa à coups redoublés l'impôt dégradant de la loterie ; c'est lui qui provoqua la mise en accusation du ministère qui avait signé les ordonnances du 25 juillet ; c'est lui qui essaya de soulever le voile qui cachait et qui cache encore les véritables auteurs des catastrophes à jamais déplorables de Lyon ; c'est lui qui ne voulait pas que la dotation de la liste civile s'élevât à plus de 6,000,000 ; c'est lui qui resta toujours fidèle au compte-rendu. Le *Monde* est là ; il n'est pas possible de le répudier.

Eusèbe Salverte aimait à identifier ses sentiments avec ceux de Dupont (de l' Eure) et d'Arago. Ses dernières paroles ont été une adhésion à leur comité pour la réforme électorale.

La bienfaisance d'Eusèbe Salverte était incessante ; mais il cachait ses générosités, et jamais sa bouche ne divulguait le secret d'un service rendu. On l'affligeait lorsqu'on lui parlait d'une bonne action qu'il avait faite et qu'il croyait ignorée.

Je m'arrête sans avoir terminé. La force m'abandonne... Je dois laisser ma tâche inachevée.

Salut à ta cendre, Eusèbe Salverte ! respect à ton nom ! honneur à ta mémoire !... Il est un séjour éternel ; nous nous y retrouverons, et nous continuerons à nous aimer. Adieu, mon ami ! adieu, notre ami !...

M. Dutronc a prononcé ensuite quelques paroles ; puis les assistants se sont retirés silencieux.

Le commerce souffre sur tous les points de la France. Les grandes villes manufacturières font entendre des plaintes qui sont d'autant plus attristantes que le pain est plus cher et que l'hiver menace d'être plus rigoureux.

Nous lisons les lignes suivantes dans le *Courrier du Bas-Rhin* sur la crise de l'industrie cotonnière en Alsace.

L'industrie cotonnière, qui forme une des principales sources de richesses de l'Alsace, a déjà traversé des crises bien douloureuses. Obligée de lutter contre une foule d'obstacles, et la que l'éloignement et le haut prix des matières premières, et la prohibition des denrées coloniales à l'entrée par la frontière de l'étranger, n'obtenant aucune modification d'une législation contraire à ses intérêts, elle doit à ses seuls efforts, à sa seule persévérance, de n'avoir pas succombé dans cette lutte inégale et d'avoir relevé la tête après chaque désastre qui semblait devoir l'anéantir.

Cette année encore, elle a été atteinte par la crise générale qui a frappé l'industrie ; beaucoup de fabricants ont été obligés de restreindre leurs travaux, de diminuer le nombre de leurs ouvriers ; quelques-uns même ont été forcés de suspendre leurs paiements. Mais l'expérience du passé n'avait pas été entièrement perdue, et les désastres n'ont pas été aussi considérables que dans les crises précédentes.

Quand la confiance publique est alarmée, quand les marchandises se resserrent, quand les achats diminuent, les marchands s'encombrent dans les magasins des marchandises ébranlées ; blissements le plus solidement assis sont eux-mêmes ébranlés ; dans leurs opérations, ils se voient dans la triste alternative de ralentir leurs travaux et d'enlever ainsi le pain à une foule de malheureux ouvriers, ou de travailler avec autant d'activité qu'auparavant et de courir alors à une ruine certaine.

C'est là ce qui serait arrivé à Mulhouse à une des plus belles filatures de l'Europe, celle de M. Nögely, si les actionnaires n'étaient réunis pour la mettre en état de continuer ses travaux, et si, pleins de confiance dans le chef de cet établissement, ils n'avaient empêché par leurs sacrifices un des plus rudes désastres qui eussent pu affliger l'industrie alsacienne.

La filature de M. Nögely compte en effet 84,000 broches.

mues par 200 chevaux-vapeur, et elle emploie au-delà de 1,500 ouvriers. Quel malheur immense, si toute cette population ouvrière eût été privée de travail et de pain ! Aussi sommes-nous heureux d'apprendre que les bruits qui ont couru au sujet de la signature de M. Nægely n'ont plus aucun prétexte, et que non-seulement elle n'a pas suspendu ses travaux et ses paiements, mais qu'elle continue à occuper le même nombre d'ouvriers.

Faits Divers.

On lit dans la *Dunkerquoise* :

La campagne de 1839 pour la pêche de la morue sur les côtes d'Islande a été plus désastreuse encore que celle de 1837. Aujourd'hui, que tous les navires armés dans notre port pour cette pêche, tant à Islande qu'au Dogre-Banc, sont rentrés, sauf ceux dont la perte est certaine, et ceux sur lesquels on n'a aucune nouvelle assez positive, nous pouvons établir la situation de nos pertes apparentes.

88 navires ont été armés en 1839 à Dunkerque pour la pêche de la morue sur les côtes d'Islande ; 70 seulement de ces navires sont jusqu'ici rentrés. Sur les 18 non encore revenus, 5 ont fait naufrage en Islande ; leurs équipages, en partie sauvés, ont été ramenés en France par divers bâtiments. Les 13 autres navires manquants n'ont été aperçus par aucun pêcheur depuis les coups de vent qui ont eu lieu en mars et avril, et l'on est induit à penser qu'ils sont entièrement perdus.

Les équipages de ces navires présumés perdus se composent de :

135 marins de Dunkerque, 30 marins étrangers au quartier, auxquels il convient d'ajouter 18 marins du port de Dunkerque, noyés à bord d'autres navires ; total, 185 hommes perdus en 1839 sur les côtes d'Islande.

Les navires dont le naufrage est certain sont ceux ci-après : *Le Bien-Aimé*, capitaine Robyn, armateur M. Durin ; *le Jean-Bart*, cap. Turck, arm. M. Ch. Vancauwenberghe ; *le Jean-Baptiste*, cap. Steven, arm. M. Jacquier ; *la Bonne-Mère*, cap. Naesen, arm. M. Collet-Taverne ; *la Marie-Pauline*, cap. Claeysen, arm. M. Delahaye.

Les bâtiments sur lesquels on n'a aucun renseignement, et qu'on présume perdus, sont ci-dessous dénommés, savoir :

l'Activité, cap. Everaert, arm. MM. Collet et Co ; *le Castor*, cap. Frédéric, arm. M. Durin ; *la Persévérance*, cap. Vandaele, arm. M. Delrue ; *la Nève*, cap. Lannoey, arm. M. Ch. Vancauwenberghe ; *la Jeune-Marie*, cap. Barbion, arm. M. Boys-Pieters ; *la Constance*, cap. Nissen, arm. M. de Saint-Hilaire ; *le Point-de-Jour*, cap. Truck, arm. M. Govard ; *l'Union*, cap. Collas, arm. M. veuve L. Philippe ; *les Deux-Frères*, cap. Versaele, arm. M. J.-L. Cuenin et fils ; *l'Aimable-Célestin*, cap. Verlynde, arm. M. Dodanthon ; *le Vigilant*, cap. Langhetée, arm. M. P. Debaecker ; *la Rosalie*, cap. Salembier, arm. M. Vancauwenberghe ; *l'Affable-Elisabeth*, cap. Vanbambeke, arm. M. Beck.

Il y a certes lieu de gémir sur des pertes aussi nombreuses et aussi répétées, surtout si l'on considère que l'empressement mis par les armateurs à expédier leurs navires de pêche peut être la cause véritable de tant de malheurs. Nous sommes informés que l'administration municipale, celle de la marine, la chambre de commerce, et beaucoup d'armateurs même, se sont concertés pour qu'à l'avenir aucun départ n'ait lieu avant le 25 mars.

Extérieur.

ESPAGNE. — SARAGOSSE, le 26 octobre. — La brigade d'avant-garde, les quatre premières divisions de l'armée d'Espartero et la deuxième de l'armée du centre se sont mises en mouvement le 20, pour se placer sur la ligne de Calanda à Camarillas. Les forces carlistes qui sont de ce côté sont très-faibles. Diégo de Léon promène avec un escadron et une compagnie de tirailleurs de cavalerie, afin de faire une reconnaissance sur Calanda où il devait passer la nuit ; il rencontra l'avant-garde du cabecilla Bosque, composée de 350 fantassins et de quelques chevaux. Il lui a fait quelques morts et quelques prisonniers.

Ces divisions occuperont, le 21, Esteruel, Calanda, Foscaldana, Palomar, Gargello, Lamata, Camarillas et les villages environnants d'Andorra et d'Oliete. Espartero était à Esteruel ce jour-là.

Manuel Berenguer et seize soldats du partisan Gervasio Serrano se sont rendus à Daroca. Un carliste, Mathias Sanchez, de Calamocha, frappait une des dernières nuits à la porte de l'alcide de Tomas pour exercer quelque vengeance ; les voisins l'ont arrêté.

La femme de Gervasio Serrano, Blasa Blasco, a été arrêtée aussi ; c'est une femme courageuse qui fit partie de l'expédition du 17 septembre, d'où résulta l'attaque du courrier. Montée sur une mule, elle faisait le coup de feu, et prit sa part du butin comme les autres.

De nouvelles troupes sont arrivées du Nord. Nous avons eu aussi avant-hier un convoi venant de Madrid, composé de 40 charrettes de souliers, de vêtements, de ferrements, un canon de siège et un million de réaux environ.

On poursuit de toutes parts nos cabecillas, mais il nous tarde de voir une affaire générale. Gervasio Serrano et Salas ont été poussés, mais avec cela on n'arrive pas. Nos troupes ont trouvé à Camarillas 800 fanègues de blé laissées par les factieux. Espartero était à Alcorisa, et les divisions dans leurs mêmes positions. On assure que la 1^{re} division s'avance.

Dans le Bas-Aragon, les troupes christinas étaient à Castellote le 22. Castellote est le village où les chanoines carlistes avaient établi leur collégiale et le séminaire sans l'autorisation de l'évêque d'Orihuela ; il est à une journée environ au-dessous de Cantavieja.

Les factieux ont ruiné le château et l'ermitage de Santa-Barbara de la Fresneda. Le château était un édifice antique, palais des commandeurs. L'église de Castelseras a été livrée aux flammes par eux.

On écrivait de Vinaroz que Balmaseda allait essayer de passer aux provinces du Nord ; il s'en gardera bien.

Le commandant-général des provinces de Ciudad-Real et de Tolède a fait savoir au gouvernement, par sa dépêche du 18, que 433 carlistes, au nombre desquels figurent les cabecillas Saturnino Sanchez et Valentin Lopez, viennent de faire leur soumission à l'autorité constitutionnelle. Cette nouvelle est d'autant plus favorable, que ces partisans étaient depuis long-temps dans le pays et qu'ils s'en faisaient redouter par la hardiesse de leurs entreprises.

MADRID, 23 octobre. — Deux décrets, par lesquels la démission des ministres de la marine et de l'intérieur a été admise, ont été publiés. Les autres membres du cabinet gardent leurs portefeuilles. D'après ce que j'ai appris, je puis vous dire que ces messieurs ne sont sortis que parce qu'ils appartiennent à la société des Jovellanos ; j'ai appris cela d'une personne qui connaît les secrets du gouvernement. La situation des cortès et du ministère n'est point changée pour cela, et il est toujours probable que les cortès seront dissoutes malgré les efforts de ce ministre

qui a dit en plein conseil que la mesure était tout-à-fait inconstitutionnelle, violente, et qu'elle pourrait convulsionner les provinces.

Plusieurs députés ont reçu des lettres des pays où ils ont été élus, dans lesquelles on leur dit de ne point quitter Madrid en cas de dissolution. Il paraît donc certain que si les cortès acceptaient la dissolution, les mêmes députés seraient renommés ; peut-être même la majorité serait-elle plus forte.

Les listes qui ont couru ces jours pour la reconstitution du ministère, et dont les journaux font mention, sont toutes fausses, car ni M. Olozaga, ni aucun de ceux qui ont figuré dans les affaires de la Granja ne seront appelés au pouvoir, à moins qu'on n'y soit absolument forcé ; ces hommes-là sont comme les Laffitte et les Dupont (de l'Eure) de chez vous. La reine Christine conserve assez de rancune pour se souvenir de cette époque.

Enfin, le sénat a approuvé les fueros dans les mêmes termes que le congrès. D'après la manière dont marchent les événements, il ne serait pas étonnant que la dissolution fût prononcée.

On ne dit rien des personnes qui doivent remplacer MM. Carramolino et Primo de Ribera. Le portefeuille du premier sera confié par intérim au ministre de la justice et celui du second au ministre de la guerre. Quelqu'un a prétendu qu'il n'y avait pas encore de remplacement définitif. D'où cela viendrait-il ?

Bibliographie.

Des intérêts du commerce, de l'industrie, de l'agriculture et de la civilisation en général,

SOUS L'INFLUENCE DES APPLICATIONS DE LA VAPEUR.

Ouvrage couronné en 1838 par l'Institut de France.

PAR C. PECQUEUR.

Cet ouvrage a été écrit pour répondre à la question que l'Académie des sciences morales et politiques avait mise au concours : « Quelle peut être sur l'économie matérielle, sur la vie civile, sur l'état social et la puissance des nations, l'influence des forces motrices et des moyens de transport qui se propagent actuellement dans les deux mondes ? »

L'Académie a décerné le prix au travail de M. Pecqueur, « sans toutefois prendre sous sa garantie les conceptions et les prévisions que renferme ce mémoire, dit le rapport ; sans vouloir donner aux modifications probables que l'auteur assigne à l'état de la société un brevet de certitude, ni un certificat d'existence à l'avenir que son imagination figure avec tant de hardiesse et parfois de sincérité. »

Nous croyons utile de donner un aperçu de l'ouvrage que l'Académie vient de couronner, bien qu'il ne renferme aucune idée, aucun système qui n'ait été déjà émis. M. Pecqueur emprunte aux uns et aux autres ; il met à contribution tous les économistes nouveaux. C'est de l'éclectisme, mais un éclectisme fécond. L'auteur glane sur tous les champs, et, à force de patience, il a fini par amasser, épi par épi, idée par idée, une belle gerbe de vues généreuses. Sachons-lui-en gré ; les vulgarisateurs ont aussi leur mérite.

En effet, qu'importe à la société actuelle de savoir quel est l'homme de génie qui, le premier, a employé la vapeur comme force motrice ! Que la vanité de plusieurs nations réclame comme un titre de gloire d'avoir donné le jour à l'inventeur de cette puissance formidable ; que ce soit Salomon de Bans, le marquis de Worcester ou Denis Papin, James Watt est toujours considéré comme le propagateur de la machine à vapeur, comme celui qui l'aura livrée à l'industrie. Les inventions les plus merveilleuses ne sont pas sorties tout d'une pièce du cerveau d'un homme ; elles sont, pour ainsi dire, les filles des progrès antérieurs de la science. Cet enfantement est souvent long et laborieux ; c'est un travail qui s'accomplit dans l'ombre et le silence ; la société n'en tient compte, ne s'en préoccupe que lorsque l'idée est venue à terme, et qu'elle s'est transformée en une découverte puissante pleine de vie et d'utilité. Alors l'homme, cet ouvrier infatigable, s'empare du nouvel instrument et recommence avec une nouvelle ardeur son travail humanitaire.

Réduit à sa force musculaire, l'homme serait impuissant ; mais son intelligence a su multiplier cette force si chétive dans une progression indéfinie, à partir du levier jusqu'aux machines les plus puissantes, et sa grandeur, son bien-être et sa liberté ont suivi ce développement de telle sorte que, si la société se trouvait privée de ce vaste arsenal où sont entassés tant d'instruments de travail, elle retomberait dans l'état d'abrutissement d'une peuplade sauvage.

Il serait trop long de vouloir énumérer les résultats obtenus à chaque invention. La vapeur seule a enfanté des merveilles, et nous sommes encore dans l'enfance de son application. Que sera donc l'avenir ? Il est vrai que la propagation des machines amène des perturbations dans les positions, mais le mouvement peut-il s'imprimer sans oscillations ? Ce doit être à la prévoyance du pouvoir qui gouverne la société à adoucir les transitions.

Le caractère essentiel des machines est d'économiser la force et le temps, d'augmenter la production et d'abaisser son prix. Le consommateur suit la loi de la production ; elle augmente en raison de l'accroissement de celle-ci, et la population à son tour subit la même influence ; elle s'élève dans la progression du bien-être qui répand la possibilité de satisfaire plus facilement aux besoins de la vie.

L'amélioration des moyens de transport est aussi une des causes du développement des richesses d'un pays ; les frais de transport constituent souvent les éléments principaux du prix de revient et de vente des objets de trafic. Les frais de transport sont composés du temps ou de la vitesse employés à parcourir la distance, du nombre des hommes employés à la conduite ou à la manœuvre, du nombre des bêtes de somme et des instruments qui opèrent la traction.

Les chemins de fer, avec leurs rapides locomotives dévorant l'espace comme des coursiers pleins de feu, rapprochent les distances, économisent le temps, et le temps c'est de l'argent, disent les Américains du Nord.

Les locomotives actuelles donnent une vitesse de dix lieues à l'heure en moyenne, et à peine viennent-elles de naître. Les charrettes, les chariots de roulage ne font guère dans le même temps qu'une lieue, et les diligences les plus accélérées que deux ou trois lieues. Ainsi, les locomotives font circuler dix fois plus vite toutes les marchandises et cinq ou six fois les voyageurs.

Les distances effacées par la vitesse des locomotives, la France se trouverait concentrée dans l'ancienne Ile-de-France. Peut-on prévoir quelle énergie, quelle activité donnerait à tous les esprits cette cohésion des intelligences ? Certes, nous le croyons, il ne pourrait naître de cette fermentation de la vitalité d'une nation énergique que de grands et sublimes efforts au profit de la civilisation générale.

De l'Orient à l'Occident se déroule aussi un chemin immense, vaste comme un désert ; ce chemin c'est la mer. Il y a trente ans à peine que les vaisseaux parcouraient seuls cette voie maritime avec la lenteur des chevaux et des chariots sur la voie terrestre. La vapeur est venue et a renouvelé la circulation sur la mer comme elle l'avait fait sur la terre. Maintenant plus de chômages, plus de vents contraires ; maintenant plus de retard,

plus d'attente des vents à l'embouchure des rivières, à l'entrée ou à la sortie des ports. *Le Great-Western* et *le Sirius* franchissent l'Océan en quinze jours et rapprochent de moitié la lointaine Amérique.

Mais la vapeur elle-même, à peine vient-elle de se produire au jour, que le génie infatigable de l'homme cherche une force plus puissante encore. Bientôt elle sera détrônée par l'électromagnétisme. Les frais de combustible, l'encombrement de la houille disparaîtront. Ceci n'est point un rêve ; on construit dans ce moment en Russie, par l'ordre du gouvernement, un vaisseau qui sera mu par cette force autrement énergique encore que la vapeur. Attendez, et l'ère des miracles industriels va commencer.

Le mécanisme industriel et le mode de travail sous l'influence des applications de la vapeur rendent à la réunion des hommes et des capitaux tous les avantages économiques de la production en grand. L'industrie isolée ne peut soutenir la lutte ; le morcellement est tué, et l'association se développe sous la loi de la nécessité. James Watt a anéanti le morcellement dans la production par l'invention des machines fixes ; Stephenson l'a tué pour la circulation, les transports et la route ; car l'union des ouvriers et des capitaux est une conséquence inévitable de la propagation des rail-ways et des locomotives. Avec leur remorque puissante de wagons nombreux, les chemins de fer font disparaître un personnel immense, un matériel également énorme, provenant de forces et de capitaux isolés et impuissants. Ils tendent, pour éviter le gaspillage et la multiplicité des reports, au mélange de tous les produits similaires de l'agriculture, et à leur envoi en masse à un même centre de vente.

Les peuples sont donc en voie de réunion, de prévoyance et de solidarité. Si l'on consulte les signes des temps, cette tendance de la société se révèle d'une manière éclatante. Nous voyons de tout côté des associations de toute sorte se produire : associations pour les productions, pour la circulation, pour les garanties, etc.

M. Pecqueur s'efforce d'établir qu'il y a une affinité directe entre le nouveau mode de société par actions et la propagation des forces motrices modernes.

Nous croyons que M. Pecqueur exagère ici, comme dans maintes autres parties de son ouvrage, l'importance de l'action des applications de la vapeur. Certainement ce moteur si puissant peut pousser les capitaux et les forces isolées à se réunir, comme nous l'avons dit plus haut, mais il n'est pas la seule cause de la tendance des sociétés à l'association ; c'est un des éléments qui mènent à la réunion, mais il est des causes d'un ordre plus élevé, causes morales et providentielles, qui dominent les instincts et l'intérêt particulier, et qui sont autrement énergiques que ce mobile secondaire. L'association par petites actions est dans la tendance du principe démocratique, sève vivifiante qui féconde l'arbre social rajeuni, et qui lui donnera des rameaux plus vigoureux et des fruits plus abondants. La démocratie monte comme le flot, et elle envahira le domaine industriel comme le domaine politique.

La machine à vapeur n'est donc qu'un des mille instruments physiques de la transformation de la société. La grande cause, la grande loi, c'est le nouveau principe dominateur qui s'élève. Constituées sagement — et les mœurs corrigeront le dérèglement d'un premier essor — les sociétés par petites actions, aidant leur application à l'agriculture, introduiront tout-à-la-fois le morcellement dans les titres de propriétés agricoles, et la concentration dans le sol et dans la culture ; elles tendent à recomposer les intérêts et les efforts ; elles cumulent les avantages attachés à la grande culture et à la petite. Nous avons déjà, dans ce système, les fruitières de Suisse et des Vosges ; déjà plusieurs grands domaines et d'anciennes terres seigneuriales sont également cultivés sur ce modèle.

L'économie architectonique, qui tient sous influence de l'agglomération des fonds, prendra elle-même un aspect nouveau et des proportions plus majestueuses.

Les économistes se sont plus à signaler l'antagonisme de l'agriculture et de l'industrie ; les uns ont rompu des lances pour celle-ci, les autres pour celle-là. Bien que leur solidarité eût été proclamée par les bons esprits, leur union n'était pas encore intime. L'avenir industriel veut cette alliance et la combinaison dans une même exploitation de ces deux puissances rivales ; les sucreries de betteraves, les féculeries et les distilleries de pommes de terre signalent cette marche.

Déjà dans la plupart de nos campagnes le cultivateur se fait tisserand pendant l'hiver, et retourne à ses champs lorsque les beaux jours reviennent.

Les transitions d'un état à un autre sont toujours faibles. La transformation s'élabore sans bruit, sans signe presque apparent. Comme la plante qui pousse, elle sort de terre ; vous la suivez de l'œil ; son développement échappe à votre regard attentif ; et voilà cependant qu'elle a grandi et qu'elle jette ses fleurs à profusion. La foule, préoccupée et étourdie du bruit de son travail, n'a souvent pas la conscience de cette rénovation des esprits sérieux qui suivent la marche de l'humanité et aperçoivent seuls les signes précurseurs.

F. V.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIER.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

(8250) OUVERTURE DES NOUVEAUX COURS DE M. AIMÉ PARIS.

MUSIQUE (ouverture lundi 4 novembre). — Les lundis, mercredis et vendredis, à huit heures et demie du soir.

MNÉMOTECHNIE (ouverture mardi 5 novembre). — Les mardis, jeudis et samedis, à sept heures du soir.

POIDS ET MESURES (ouverture mercredi 6 novembre). — Les lundis, mercredis et vendredis, à sept heures du soir.

Un cours de MUSIQUE, POUR LES ENFANTS SEULEMENT, sera ouvert mardi 5 novembre, à midi, et continué à la même heure, cinq fois par semaine.

Dans tous les cours, une demoiselle pourra être accompagnée d'une personne de sa famille.

On souscrit tous les jours, de dix heures à trois, chez M. AIMÉ PARIS, place de la Comédie, rue Lafont, 12.

On trouve à la même adresse un prospectus détaillé.

BOURSE DE PARIS DU 31 OCTOBRE.

Trois pour cent	81 80
Cinq pour cent	110 90
Quatre pour cent	101 80

GRAND-THÉÂTRE.

Dimanche 3 novembre 1839. — GUILLAUME TELL, opéra. — Six heures 1/2.

GYMNASÉ-LYONNAIS.

Lundi 4 novembre. — 16^e représentation du NAUFRAGE DE LA MÉDUSE, drame historique. — Six heures.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1519) Le mardi douze novembre mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, dans le domicile de la demoiselle Stéphanie Cotaze-Berthelet, lingère-modiste, situé à Lyon, rue Saint-Jean, n° 38, au rez-de-chaussée, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant des objets mobiliers, agencements et marchandises saisis, consistant en rayonnages, montres, casier et placards, le tout sapin verni; deux banques bois noyer, canapé, chaises, glace, quinquet, chemises, bas, chaussettes, gants, mites, dentelles, rubans, bonnets, cols, fil, soie à coudre, laine et coton à tricoter, épingles, corsets en flanelle et en coton pour enfants, chaussons en laine, caleçons, tricotés, plusieurs coupons de jaconas, bellantine et coton, boutons en lasting et plusieurs autres articles de lingerie, etc.

Cette vente aura lieu dans le domicile sus-indiqué, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Lyon, le douze octobre mil huit cent trente-neuf, en due forme. Pouzon.

(1334) Le lundi quatre novembre mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, sur la place de la Fromagerie, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier et de marchandises saisis, consistant en rayonnages, banques, poêle moderne, chaises, comptoir, secrétaire, commodes, glaces, tables, trois cent quatre-vingt-neuf aunes draps, casimir, nouveautés, futaines, flanelles, stoffs et autres articles et divers objets confectionnés pour habillements d'homme. DEMARE.

(1574) Lundi quatre du courant, à dix heures du matin, sur la place des Jacobins, à Lyon, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en métiers de plieur et tous leurs agrès, tables, chaises, commode, vaisselle et plusieurs objets de ménage, etc. FAUCHÉ.

Etude de M^e Dargaud, avoué à Lyon, rue de la Loge, n° 4.

(1601) Le samedi neuf novembre mil huit cent trente-neuf, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, il sera procédé à l'adjudication définitive d'une grande et belle maison, située à la Guillotière, rues Saint-Clair et de l'Epée, appartenant à la dame Boissat.

Pour les renseignements, s'adresser audit M^e Dargaud, avoué.

(1419) VENTE AUX ENCHÈRES, APRÈS FAILLITE,

De divers objets mobiliers et marchandises, dépendant d'un fonds de seller, rue du Plat, n° 1, le mardi douze novembre courant mois et jours suivants, s'il y a lieu.

Ces objets consistent : 1° en harnais complets, colliers, mors, lanternes, galons, une grande calèche neuve au genre moderne, char de face à la française, un coupé d'occasion, phaéton à la française, etc.

2° En meubles, tels que commode, secrétaire, horloge, placard vitré, vaisselle, etc.

Cette vente a lieu à la requête de M. Chevillard, syndic provisoire de la faillite du sieur Valensot, qui était seller à Lyon, et en vertu d'une ordonnance de M. le juge-commissaire de ladite faillite.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus des adjudications, applicables aux frais.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

ÉTUDE DE M^e DARMÈS, NOTAIRE A LYON, QUAI DE BONDY, 165.

Le samedi 9 novembre 1839, à dix heures du matin, dans l'étude et par le ministère de M^e Darmès, notaire à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'un fonds de boulangerie situé à Vaise, rue Royale, n° 26, dépendant de la succession bénéficiaire de M. Joseph Perret. Cette vente sera faite à la requête de M^{me} Claudine-Marguerite Merlin, veuve dudit Joseph Perret, tant en son nom qu'en qualité de tutrice légale de Marie, Joseph, François et autres Marie Perret, les quatre enfants mineurs, en présence d'autres Marie, Joseph et François Perret, majeurs, les sept enfants Perret ayant accepté la succession de leur père sous bénéfice d'inventaire; elle aura lieu en vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Lyon, du 17 octobre 1839.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Darmès, notaire, dépositaire du cahier des charges. (1597)

ANNONCES DIVERSES.

(6892) A VENDRE.—Pharmacie de premier ordre aux environs de Lyon.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Perret, chez MM. Luquet frères, place de l'Herberie, n° 2. On accordera toute facilité pour le paiement.

(6900) A VENDRE.—Un beau cheval mecklenbourgeois, propre à la selle et à la voiture.

S'adresser au garçon de l'hôtel du Panier-Fleuri, place Saint-Jean.

(6889) A LOUER A LA NOËL 1839, quai d'Occident, n° 5, à Aiazay. — Un rez-de-chaussée, formant deux pièces et une grande cave, pouvant servir d'auberge, et disposé aussi pour comptoir.

S'adresser à M. Prat, rue Vaubecour, n° 36, dans la même maison.

Un ancien négociant retiré des affaires, voulant se créer, pour une partie de la journée, une occupation conforme à ses habitudes, désire être employé à la tenue des livres d'une maison de commerce ou d'une administration quelconque.

S'adresser au bureau du journal.

(6901) Il y a deux mois qu'un enfant nommé FRANCISQUE GIMOT, âgé de dix ans et demi, a disparu de chez ses parents.—Signalement : cheveux blonds, yeux bleus, grand pour son âge et mince.—Habillement : pantalon quadrillé d'été, gilet en satin noir, blouse bleue. Il sait bien lire et écrire.— S'adresser à M. le commissaire central.

(6894) MAGASIN DE PIANOS

DE PARIS,
Rue des Marronniers, n° 1, au 3^e.

(1599) CHANGEMENT DE DOMICILE.

L'étude de M^e OUDER, avoué à la cour royale de Lyon, est transférée place Bellecour, n° 20, maison Masson-Mongez, au 2^e.

(6897) M. LACHAUD, TRAITEUR,

Rue Sainte-Catherine, 15.

A l'honneur de prévenir le public que l'on trouvera tous les jours chez lui, à partir du 1^{er} novembre, des huîtres fraîches.

Il désire vendre un beau poêle dit de café, à colonne, qui peut également servir à flammes renversées.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. KEANE, de Londres, qui professe à Lyon, depuis deux ans, la langue anglaise, a l'honneur de prévenir le public que son domicile actuel est dans la rue Lafont, n° 18, au 4^{me}. Il donne des leçons chez lui et en ville. (6899)

VÉRITABLES

CUIRS A RASOIRS CHIMIQUES ET ÉLASTIQUES

DE A. GOLDSCHMIDT ET COMP^e,
DE BERLIN ET STRASBOURG,
Inventeurs.

Prix : vis en bois, 5, 6 et 7 fr.; vis en fer, 8, 9, 10 et 12 fr.

MM. A. GOLDSCHMIDT et Co, de Berlin et Strasbourg, ont l'honneur de prévenir le public que le dépôt spécial des produits de leur invention marqués de leur nom (ce qu'ils prient de remarquer), précédemment chez M. Allongue, est maintenant chez M. J.-P. Royer, quincaillier-parfumeur, angle des places des Carmes et Boucherie-des-Terreaux, n° 7, à Lyon. Ils déclarent en même temps que toutes contrefaçons offertes à des prix inférieurs ne peuvent être nullement mises en comparaison avec les véritables cuirs dont ils sont les inventeurs.

Le public de Lyon a bien reconnu la valeur de cette invention, et a toujours honoré MM. Goldschmidt de la plus grande confiance, ce dont ils font mention avec reconnaissance et orgueil.

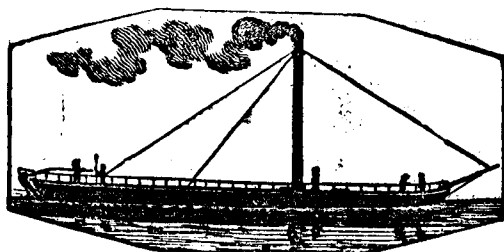
A la même adresse, grand assortiment de jouets d'enfants, articles de chasse, pêche et nouveautés.

MAGASIN SPECIAL ET DEPOT de chaussures de Paris pour toutes saisons. Bottines satin ture, fort escarpin, 8 f. 25 c.; bottines satin ture, fort soulier, 9 f. 90 c.; socques pour femme, tout cuir, 6 f. 10 c.; ainsi que toutes espèces de chaussures à des prix aussi avantageux, et dont on pourra se procurer le prix-courant au magasin sus-indiqué.

Dépôt des parfumeries de la maison L.-T. Piver, de Paris, et autres parfumeurs.

Pommade Amandine aux limaçons, inventée par feu J.-P. ROYER, breveté, ancien parfumeur du roi, pour adoucir la peau, la préserver de gerçures et boutons sanguins, et les faire disparaître de suite, du meilleur effet pour les maux de lèvres. (8233)

BAISSE DE PRIX.



LE PAPIN N° 2

DE LA SAONE,

BATEAU A VAPEUR EN FER A BASSE PRESSION, D'UN MARCHE SUPÉRIEURE,

Partant de LYON pour CHALON-SUR-SAONE tous les jours impairs.

A cinq heures et demie du matin,

a réduit ses prix

à 4 fr. pour les premières places, et à 2 fr. pour les secondes. (281)

Traitement des Maladies.

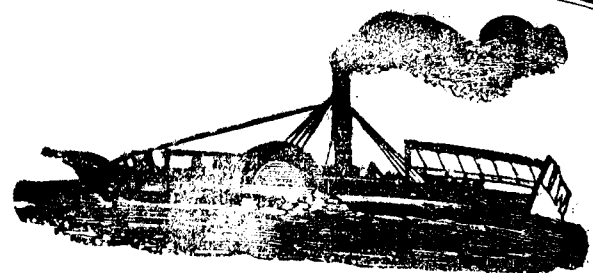
ANCIENNE MAISON DARMES.

Aguettant, ancien pharmacien, place de la Préfecture, n° 13.

Méthode brevetée du docteur Ch. Albert, de Paris.

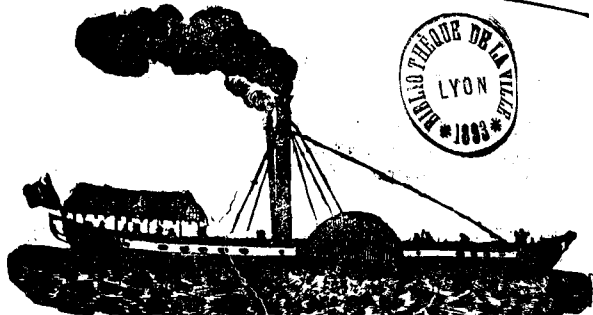
Génération prompte, assurée et peu coûteuse des maladies secrètes, dartres, gale, flueurs blanches, etc., par un traitement végétal, tout à la fois purgatif et dépuratif, sans copahu ni mercure. Depuis plus de quarante ans, les plus honorables succès ont établi la réputation de cette maison et prouvé la supériorité de sa méthode.

Consultations gratuites par un médecin de la Faculté de Paris. On traite par correspondance (affranchir). (2112)



BATEAUX A VAPEUR DE LYON A CHALON.

Les beaux bateaux LE CYGNE et L'AIGLE, connus par la supériorité de leur marche et leur bonne tenue, PARTIRONT TOUS LES JOURS, A SIX HEURES DU MATIN, Le CYGNE les jours IMPAIRS, L'AIGLE les jours PAIRS. (293)



LE BATEAU A VAPEUR EN FER LE PAPIN DU RHONE

PARTIRA DU PORT DES CORDELIERS, Mardi 5 novembre, à six heures du matin, POUR

AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Ce bateau, dont les machines sont à basse pression, se recommande par la supériorité de sa marche et l'élégance et la commodité de ses emménagements. (282)

DÉPURATIF VÉGÉTAL.

Le Sirop concentré de Salsepareille, de QUET, pharmacien à Lyon, approuvé par l'Académie royale de Médecine, est reconnu supérieur à tous les autres remèdes pour la guérison des maladies secrètes, des dartres, gales anciennes, rougeurs, démangeaisons, taches et boutons à la peau, de la goutte et des rhumatismes.— Brochure en 12 pages, indiquant le mode du traitement à suivre.

S'adresser, à Lyon, à la pharmacie de QUET, rue de l'Arbre-Sec, n° 31.—Dépositaires : à Vienne, M. Bergeron; à Saint-Etienne, M. Martinet; à Rive-de-Gier, M. Marthoud; à Roanne, M. Chervet-Nourisson; à Chalon, M. Buret; à Charolles, M. Bert; à Bourg, M. Béraud. (2114)

(291) COMPAGNIE GÉNÉRALE DES BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.



A dater du dimanche 6 octobre,

LES DÉPARTS POUR

AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES,

Ont lieu, tous les jours, à SIX HEURES du matin, du port de la Charité.

Dépuratif du Sang,

DES HUMEURS ET DE TOUT VICE QUELCONQUE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrotés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les flueurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épicière, rue Marchande.

A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.

A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers, et chez M. Beaulieu, directeur des messageries générales, en face du pont. (2025)

A Villefranche, chez M. Roget, confiseur.